



בס"ד

# Oneg Chabat

n° 102

« le Délice du Chabat »

Diffusé par Yéchouvat Torat K'aïm Cej-Nice  
"pour la Gloire d'Kakadoch Barouh' Kou"

**Chabat, recharger les batteries**  
**d'après Rav Acher Kobelski chalita**  
**Péniné Parachat Hachavoua II page 5**

Le plus beau cadeau que le peuple d'Israël a reçu c'est le Chabat ! Une fois par semaine l'univers arrête sa course tempétueuse et absorbante et se retrouve pour un jour de repos, sérénité, tranquillité synonymes de sainteté et pureté. Un jour où l'on s'élève au-dessus de la matière quotidienne pour rejoindre ici-bas le monde à venir. Il n'y a pas de mots pour décrire la dimension du Chabat. Depuis le jeudi les odeurs du Chabat se répandent, jusqu'au vendredi après-midi où tous se préparent pour accueillir la reine ! Pourquoi le Chabat est si important aux yeux de D'IEU ? Pourquoi Chabat est-il un cadeau si exceptionnel ? Pourquoi sommes-nous si ému lorsque Chabat est là ? Le Midrach explique qu'au terme des six jours de la création, D'IEU contempla l'œuvre sublime qu'IL a créé mais constata qu'il manquait quelque chose ! Il manquait la "ménouh'a" (qu'on traduit vulgairement par le repos) – c'est le moment nécessaire pour charger les batteries, on ne peut pas vivre en continu sans prendre un moment d'arrêt ! C'est le moment où l'homme se pose et se concentre sur l'enjeu de sa vie afin de mieux s'investir. L'homme qui ne se repose pas prend le risque de se tromper d'orientation dans

la vie sans jamais pouvoir corriger sa voie. Pour exploiter correctement l'effet du Chabat il convient de suivre le mode d'emploi du Chabat en apprenant et révisant les Lois de Chabat. Ceci permettra à l'homme de mieux saisir la valeur de cadeau magnifique. Dès le vendredi après-midi l'homme se détache de toutes ses affaires et de tous ses soucis pour pouvoir s'introduire dans l'univers splendide de la réelle "ménouh'a", afin de bénéficier de toute la bénédiction divine.

*(nb : En sommes avec Chabat on prend le temps d'apprécier la vie, on ne se repose pas pour recommencer dès le dimanche, mais on se repose pour se donner les moyens de prendre un nouveau départ, celui qui nous conduit là où on doit se diriger pour que la vie prenne tout son sens. C'est peut-être la raison pour laquelle les Sages voient dans le Chabat le concept de cadeau que D'IEU nous offre chaque semaine. Un cadeau met l'homme dans un état où il voit non seulement un manque comblé mais une situation de bien-être profond qui le réjouit et lui donne un élan nouveau de rebondissement... ! Celui qui vit ainsi le Chabat connaîtra une avalanche de bénédictions divines sans aucun doute, il sera reconnaissant envers D'IEU non seulement sur le Chabat mais sur la vie toute entière, il comprendra à travers le Chabat que toute la vie est un cadeau, effectivement il ne suffit pas de recevoir un cadeau faut-il encore savoir l'utiliser correctement...)*

**La particularité de Chabat**  
**d'après Rav H.D. Spirstein chalita**  
**(Yadav Emouna page 169)**

Chabat est un commandement assez particulier, il est appelé "ote" (Chémot 31-13) – un signe entre D'IEU et Israël. Il est le "tah'lit" l'objectif de la création, comme nous disons dans les prières de Chabat. Le Yérouchalmi dit que Chabat équivaut tous les commandements de la Tora. Le Talmud au traité H'olin 5A voit dans la personne qui transgresse Chabat un équivalent à l'idolâtrie. Les Sages dans les textes ont grandement vanté les mérites immenses du Chabat et ses effets. Qu'y-a-t-il de si particulier dans le Chabat pour être source d'innombrables aboutissements ?

Dans les Dix Paroles le Chabat est mentionné comme étant le moyen de se souvenir de la Création Première. A ce propos le Ramban explique : la première Parole enjoint l'homme à la foi en D'IEU, omniprésent, créateur, qui sait tout, qui a la toute-puissance. Avoir la foi en tout cela et l'honorer, respecter son nom ; pour y arriver et se souvenir de tout cela D'IEU a ordonné qu'on fasse un signe de rappel qu'IL a tout créé et ce à travers le commandement du Chabat. A travers le Chabat on témoigne les fondements de la Foi qui sont : l'œuvre de la création, la providence divine et la prophétie (D'IEU qui s'adresse à l'homme). C'est la raison pour laquelle la Tora répète tant de fois le commandement du Chabat, car celui qui ne respecte pas Chabat est tel un idolâtre et ne possède rien de la Tora (du judaïsme). Nous avons le commandement de nous rappeler tous les jours de la semaine du Chabat, c'est ainsi qu'on se rappellera tout le temps de l'œuvre de la création tout le temps. On se rappellera ainsi qu'il y a un Créateur. C'est la raison pour laquelle Chabat est appelé "ote" un signe entre D'IEU et Israël. Nos Sages ont enseigné que le Chabat équivaut les 613 commandements de la Tora, exactement et pareillement que l'interdit de l'idolâtrie, parce qu'à travers le Chabat nous validons tous les fondements de la foi. Pour Israël les jours de la semaine n'ont pas de nom propre mais sont liés au Chabat, premier jour de Chabat, deuxième jour de Chabat etc., puisque nous avons le commandement de nous rappeler du Chabat même la semaine. Cela veut dire que les jours de la semaine puisent leur énergie depuis et à travers le Chabat !

Tout existe grâce à Chabat. Il faut se rentrer ça dans le crâne !

**Bougie de néchama Chabat**  
**d'après le Gaon Rav B.T. Moutsapi chalita**  
**Mevaseret Tsion IV page 202**

Une personne qui a un azguir (anniversaire du décès d'un proche) le jour de Chabat, et a oublié d'allumer une bougie avant Chabat ; le Maharchal écrit qu'il pourra demander à un non juif de l'allumer au moment du crépuscule, c'est-à-dire après le coucher du soleil de vendredi et ce avant la tombée de la nuit. De toute évidence Chabat a déjà commencé, puisque Chabat débute avant le coucher du soleil, toutefois ici il demande à un non juif d'allumer la bougie ce qui constitue un interdit instauré par les Sages (demander à un non juif de faire pour nous un travail Chabat est un interdit Dérabanan) et les Sages n'ont pas imposé leur interdit dans certains cas tant que la nuit de vendredi soir n'est pas tombée. Voir également Maguen Avraham 261-6. Telle est également la conclusion de notre Maître Rabénu Ovadya Yossef zal (Hazon Ovadya Avéloute III). Le Maître rajoute cependant même si le Choel Ouméchiv permet de le faire même pendant Chabat nous ne suivrons pas cette opinion et il est interdit de demander après la tombée de la nuit de vendredi soir à un non juif d'allumer la bougie de néchama.

(nb : Le Rav explique l'origine et l'importance d'allumer une bougie en mémoire d'un défunt. Selon le Yaavets on trouve dans le Talmud traité Kétouvet 103A référence à cette coutume. Ici le Rav veut prouver l'importance de cette coutume à travers cette halah'a qui autorise de demander à un non juif d'allumer cette lumière après l'entrée de Chabat et ce tant que la nuit de vendredi soir ne tombe. Si le raisonnement technique de la halah'a s'impose pour autoriser cela il y a une idée intéressante qui en ressort, Chabat dans toute sa grandeur et importance prend son sens à travers la valeur et la grandeur de l'homme même mort !...)

**Horaires Chabat Kodech 5779/2019**

**vendredi 20 septembre-20 eloul**

**entrée de Chabat 19h10**

***pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer (à Roch Hachana les femmes ne récitent pas la bénédiction de chééh'éyanou lors de l'alumage !)***

**samedi 21 septembre-21 eloul**

**réciter chémâ avant 9h43**

**sortie de Chabat 20h13 – Rabénu Tam**